

RCS : BERGERAC

Code greffe : 2401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BERGERAC atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00272

Numéro SIREN : 885 071 233

Nom ou dénomination : A fleur de peau

Ce dépôt a été enregistré le 08/02/2023 sous le numéro de dépôt 203

SASU «A FLEUR DE PEAU»

GREFFE DU TRIBUNAL
de COMMERCE de BERGERAC
Dépôt du 08.02.2023
N° du Dépôt 203
SIRENE 885.071.233
N° de Gestion 2020B272

COMPTES ANNUELS au 31.12.22

Certifiés conformes

*Certifiés conformes à Domme
le 03/02/23*



État préparatoire au Bilan simplifié

État exprimé en €

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022				Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
ACTIF		Brut		Amortis. Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial	010	60 000,00	012	60 000,00	60 000,00
	- Autres	014		016		
	Immobilisations corporelles	028	20 903,00	030	5 018,98	15 884,02
	Immobilisations financières (1)	040	2 215,20	042	2 215,20	2 215,20
	Total I (5)	044	83 118,20	048	5 018,98	78 099,22
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052		
	Marchandises	060	44 712,38	062	573,11	44 139,27
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	5 749,08	066	5 749,08	2 455,07
	- Clients et comptes rattachés	068		070		
	Créances (2) : - Autres (3)	072	372,67	074	372,67	1 595,00
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	212 446,84	086	212 446,84	137 693,56
	Charges constatées d'avance	092	221,71	094	221,71	
	Total II	096	263 502,68	098	573,11	262 929,57
Total général (I+II)		110	346 620,88	112	5 592,09	341 028,79
PASSIF					01/01/2022 - 31/12/2022 Net	01/01/2021 - 31/12/2021 Net
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel			120	1 000,00	1 000,00
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126	100,00	100,00
	Réserves réglementées			130		
	Autres réserves			132		
	Report à nouveau			134	153 354,31	62 984,15
	Résultat de l'exercice			136	56 933,86	90 370,16
	Provisions réglementées			140		
	Total I			142	211 388,17	154 454,31
	Provisions pour risques et charges			Total II	154	0,00
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés			166	1 993,47	21 556,99
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N	169	3 477,70	172	127 647,15	83 516,15
	Produits constatés d'avance			174		
	Total III			176	129 640,62	105 073,14
Total général (I+II+III)					180	341 028,79
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Donts dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

État préparatoire au Compte de résultat simplifié

État exprimé en €

						Du 01/01/2022 Au 31/12/2022		Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises		209			210			
	- Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215			214	425 506,13	355 665,23	
	Production vendue :								
	- Services		217			218			
	Production stockée					222			
	Production immobilisée					224			
	Subventions d'exploitation reçues					226		21 650,00	
	Autres produits					230	671,14	1,10	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	426 177,27	377 316,33	
Charges d'exploitation	Achats de marchandises					234	179 978,25	178 785,76	
	Variation de stock (marchandises)					236	-8 538,51	-18 097,83	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements					238	3 062,96	1 861,72	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)					240			
	Autres charges externes					242	49 572,60	55 632,10	
	Impôts, taxes et versements assimilés					244	358,52	358,59	
	Rémunérations du personnel					250	113 419,48	62 682,98	
	Charges sociales					252	22 333,33	4 392,86	
	Dotations aux amortissements					254	4 180,60	838,38	
	Dotations aux provisions					256	573,11	489,87	
	Autres charges	Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259			262		11,90	
Total des charges d'exploitation (II)						264	364 940,34	286 956,33	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION						270	61 236,93	90 360,00	
Produits et charges divers	Produits financiers				(III)	280	29,93	10,16	
	Produits exceptionnels				(IV)	290			
	Charges financières				(V)	294			
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes	347		(VI)	300	4 333,00		
		Dont amortissement exceptionnel des 25% des constructions nouvelles	348						
	Impôts sur les bénéfices				(VII)	306			
BENEFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	56 933,86	90 370,16	
B- RÉSULTAT FISCAL						312	56 933,86	314	90 370,16
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles*					322	4 333,00		
	Impôts et taxes non déductibles*					324			
Déductions	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	0,00	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	0,00	330		
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone france urbaine (44 octies et octies A)	987		127	342	61 266,86
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		138	61 266,86	
	Divers dont ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		346	350	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1 Perte col. 2	352	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprise I.S. seulement)						356		
	Déficit antérieurs reportables* :							360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col.1 Déficit col.2	370	372	
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381		Exonérations ou abattements* entreprises nouvelles ou ZFU	380		n° du centre de gestion agréé :	388	
Montant de la T.V.A. collectée		374		Effectif moyen du personnel*	376		Dont apprentis	handicapés	Effectif affecté à l'activité artisanale
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :		378		Montant des prélèvements personnels de marchandises* :			399		

une pas reporter le montant des cessions?

Désignation de l'entreprise IMMO AFDP										Néant ☐	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	60 000	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2	KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	3 425	KW		KX		
		Matériel de transport *			KY	17 478	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	20 903	LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés				1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V			
TOTAL IV				1Q		1R		1S			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	80 903	ØH		ØJ		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		IV		IW	60 000	IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencs et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencs, aménagements divers		IU		MM		MN	3 425	MO	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	17 478	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW		MS		MT		MU	
		Emballages récupérables et divers*		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG		NH	20 903	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G		
	TOTAL IV		I3		NJ		NK		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	80 903	ØM		

Désignation de l'entreprise IMMO AFDPNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	120	QE	685	QF		QG	805
	Matériel de transport	QH	718	QI	3 496	QJ		QK	4 214
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	838	QV	4 181	QW		QX	5 019
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	838	ØP	4 181	ØQ		ØR	5 019

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NS + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

SASU A FLEUR DE PEAU - Annexe au Bilan de l'exercice clos le 31.12.2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de : 341.029 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 56.934 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/22 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par le Gérant, le 3/02/2023.

REGLES GENERALES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, application des articles L. 123-12 à L.123-28 et R.123-172 à R.123-208 du code commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général applicable à la clôture de l'exercice ainsi que dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Continuité de l'exploitation

Permanence des méthodes d'un exercice sur l'autre

Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commercial et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoire, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, ne sont pas incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Concessions et Brevets : 5 ans

Installations techniques : 5 à 10 ans

Matériel et outillage industriel : 5 à 10 ans

Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

Matériel de bureau : 5 à 10 ans

Matériel informatique : 3 ans

Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

PARTICIPATIONS, TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués souvent la méthode du premier entrée, premier sorti. Pour des raisons pratique, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectué lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

· ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	PROVISIONS REGLEMENTEES	PROVISIONS RISQUES & CHARGES	PROVISIONS DEPRECIATION	TOTAL
Valeur brute au début de l'exercice	0 €	0 €	180 €	180 €
Dotations de l'exercice			573 €	573 €
Reprises de l'exercice			670 €	670 €
Valeur brute à la fin de l'exercice	0 €	0 €	83 €	83 €

· ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

ECHEANCES DES CREANCES	MONTANTS BRUTS	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
<u>Actif immobilisé</u>			
Capital souscrit non appelé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	2 200 €		2 200 €
<u>Actif circulant</u>			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances	373 €	373 €	0 €
Capital souscrit, appelé, non versé			
Total général	2 573 €	373 €	2 200 €

· ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

ECHEANCES DES DETTES	MONTANTS BRUTS	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN & MOINS DE 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 993 €	1 993 €		0 €
Dettes fiscales et sociales	59 169 €	59 169 €		0 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	65 000 €	13 300 €	33 600 €	18 100 €
Autres dettes *	3 478 €		3 478 €	0 €
Total général	129 640 €	74 462 €	37 078 €	18 100 €

* Dont compte courant : 3 478 €

· CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	EXPLOITATION	FINANCIER	EXCEPTIONNEL	TOTAL
Charges constatées d'avance	222 €			222 €
Produits constatés d'avance				0 €

· CHARGES A PAYER INCLUES DANS LES POSTES SUIVANTS

Primes avec accord d'intéressement	8 839 €
Charges Sociales sur primes soumises	7 283 €
Provision suite à contrôle fiscal	4 333 €

· PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS

Néant

AUTRES INFORMATIONS

· COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de 1.000 euros est constitué de 100 actions de 10 euros de valeur nominale.

A FLEUR DE PEAU

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 1000 Euros
Siège social : 7 grand rue – 24250 domme

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
ET Le 3 février à dix heures,

L'associée unique de la Société « A FLEUR DE PEAU », Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1.000 Euros divisé en cent actions de DIX euros chacune, dont le siège social est à 7 grand rue 24250 DOMME s'est réunie au siège social administratif en ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE conformément aux articles 14 à 14.3 des statuts.

La séance est ouverte par Madame Noémie BRETON, associée unique, en sa qualité de Présidente. Elle déclare qu'elle possède personnellement

CENT actions, ci	100 actions

TOTAL DES ACTIONS PRESENTES :	100 actions

La Présidente décide en conséquence que l'Assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés. Puis elle rappelle que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice social clos le **31 DECEMBRE 2022**, ainsi que sur les opérations visées à l'Article 50 de la Loi du 24 juillet 1966 sur les Sociétés Commerciales.
- Examen et approbation des comptes annuels, affectation des résultats. Quitus à la Présidente.
- Examen et approbation des conventions visées à l'Article 50 de la Loi du 24 juillet 1966.
- Pouvoirs.

Puis la Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

Le rapport de Gestion sur la situation et l'activité de la Société au cours de l'exercice social clos le **31 DECEMBRE 2022**.

L'inventaire, le compte de résultat, l'annexe et le bilan de l'exercice social.
Et le texte des résolutions qui sera proposé au vote de l'Assemblée.

Puis elle rappelle que le rapport de Gestion sur les opérations dudit exercice, le compte de résultat et l'annexe, le bilan, ainsi que le texte des résolutions proposées ont été adressées aux associés plus de huit jours avant la date de l'Assemblée, et que pendant ce même délai de huit jours précédant l'Assemblée, l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social.

La Présidente donne ensuite lecture du rapport de Gestion.

Cette lecture terminée, la Présidente ouvre la discussion. Divers propos sont échangés, puis la discussion close et personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de Gestion et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le **31 DECEMBRE 2022**, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés et donne à la Présidente quitus de sa gestion pour cet exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les comptes dudit exercice font apparaître un bénéfice de 56.934 €, qu'elle décide d'affecter au compte de report à nouveau créditeur qui présentera un solde après affectation de 210.288 € cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune des conventions visées à l'Article 50 de la Loi du 24 juillet 1966 n'a été conclue au cours de l'exercice.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales ou réglementaires afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique.

Noemie BRETON

